

**Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion - Garantie de la Ville de  
Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de  
1 000 000 F**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Créé en 1979, le GARE s'est développé constamment à partir d'un projet de réinsertion des personnes en situation d'exclusion en utilisant l'entreprise comme support pédagogique et comme moyen de resocialisation.

Le GARE-BTT a, pendant ces treize années de fonctionnement, accru sa capacité d'accueil. Ainsi, en 1992, 461 personnes nouvelles ont pris contact avec cet organisme, soit une augmentation de 22 % et 158 personnes ont réalisé 75 218 heures de travail représentant 50 postes équivalents temps plein, soit une hausse de 38 % par rapport à 1991.

Ce souci constant d'éviter l'exclusion définitive aux populations marginalisées a aggravé les difficultés du GARE-BTT.

C'est pourquoi, depuis 1988, le Conseil d'Administration du GARE avait décidé d'établir un plan de redressement en réorganisation sa gestion et en recherchant des postes de financement complémentaires.

Lors du Comité de Suivi en date du 16 février 1993, le GARE a proposé des mesures pour le redressement de ses finances par le biais d'une réduction de la masse salariale et par la réduction des charges administratives et une limitation de l'investissement. De plus, l'activité sera réorientée et diversifiée.

Malgré les mesures déjà engagées, le bilan financier de 1992 fait apparaître une perte d'environ 1 MF. Comme il a été envisagé lors du Comité de Suivi, le GARE a décidé de mettre en place un crédit de restructuration de 1 MF afin d'abonder le fonds de roulement lui permettant de poursuivre ses activités.

Le prêt pour lequel la garantie de la Ville est sollicitée, à hauteur de 50 %, sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne aux taux et conditions suivantes :

- montant : 1 000 000 F
- durée : 7 ans
- taux fixe : 8,83 %
- remboursements mensuels.

Le Département du Doubs a été contacté pour la garantie des 50 % restants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1) de donner satisfaction à la demande de garantie d'emprunt, à hauteur de 50 %, du GARE-BTT,

2) d'appuyer la demande formulée par cet organisme auprès du Conseil Général, tendant à la prise en compte par le Département des 50 % complémentaires,

3) d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par le GARE-BTT tendant à obtenir la garantie communale, à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt de 1 000 000 F destiné à abonder le fonds de roulement lui permettant de poursuivre ses activités,

Etant donné que le montant total des annuités d'emprunts déjà garantis ou cautionnés par la commune, à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette communale, n'excède pas le pourcentage défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal,

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1<sup>er</sup> :** La Commune de Besançon accorde sa garantie au GARE-BTT pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt à taux fixe (8,83 %) de 1 000 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 7 ans.

Le taux initial sera celui en vigueur à la date d'établissement du contrat. Toutefois la garantie de la Ville ne s'appliquera que dans la limite des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis et assimilés publiés par l'INSEE (TMO).

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Besançon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période de remboursement, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

**Article 3 :** M. le Maire de Besançon est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat d'emprunt à souscrire par le GARE-BTT.

**M. LE MAIRE :** Nous avons déjà longuement parlé ici et à plusieurs reprises du GARE-BTT qui est une association créée en 1979, qui sert, par l'intermédiaire de l'entreprise, de support pour l'insertion. On vous a donné les résultats les plus récents des personnes qui ont été prises en charge par cet organisme. Cet organisme a rencontré des difficultés qui ont été suivies à la fois au niveau de la Préfecture par Mme le Secrétaire Général, par les représentants du Conseil Général et par ceux de la Ville et récemment un plan de redressement de ses finances a été proposé qui nécessite un emprunt de 1 000 000 F aux conditions indiquées dans le rapport. Nous avons souhaité que le Département du Doubs garantisse à hauteur de 50 % et que la garantie de la Ville s'étende aux autres 50 %.

**M. TOURRAIN :** Il n'est pas question pour moi de contester le nombre de personnes intégrées grâce à GARE-BTT, mais j'ai déjà exprimé à plusieurs reprises mon point de vue sur ce type de dossier, sur celui-ci en particulier et vous comprendrez que je m'abstienne.

Je souligne également qu'à mon sens il serait préférable d'attribuer une subvention au GARE qui lui permette de mettre ses affaires en état plutôt que de participer ou de cautionner un emprunt, parce qu'on sait toujours comment ça se termine. Il faudrait une fois pour toutes leur donner une subvention et leur dire de se débrouiller avec, de ne pas revenir, de gérer leurs affaires au plus serré, au mieux. Vous savez très bien Monsieur le Maire et vous en êtes le témoin depuis des années, qu'à chaque instant on vient nous revoir pour nous demander une rallonge.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai, vous avez raison Monsieur TOURRAIN, mais ce n'est pas une entreprise comme les autres. Il s'agit d'une entreprise d'insertion dont les personnes employées n'ont pas l'équivalent dans une entreprise normale. D'autre part, nous subventionnons le GARE-BTT à hauteur de 300 000 F par an, régulièrement. Donc, ça c'est le petit coup de pouce à donner suite aux difficultés actuelles.

**M. MAILLARD :** Monsieur le Maire, vous nous avez fourni il y a quelques jours un excellent rapport du Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie sur l'insécurité à Besançon, une étude très poussée qui propose un certain nombre de recommandations et il est évident que la position qu'on doit prendre ce soir sur ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste. Pourriez-vous nous dire comment et quand ce rapport fera l'objet d'une proposition d'action le concernant ?

**M. LE MAIRE :** Le rapport dont il est question doit effectivement passer début juillet au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance puisque c'est lui qui l'a proposé. C'est à la suite de cette réunion que nous pourrions voir dans quelle direction nous irons pour répondre au mieux aux propositions qui sont faites. Mais il est certain qu'on ne peut pas se passer pour la prévention de la délinquance, d'entreprise d'insertion du type GARE-BTT, c'est impossible. Alors je sais que cela revient toujours relativement cher mais vouloir supprimer ce type d'entreprise, c'est ne plus pouvoir faire de prévention avec un outil aussi important que celui-ci. Mais nous le reverrons donc à propos du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

**M. FOUSSERET :** Monsieur le Maire, je me dois quand même d'apporter une précision à notre assemblée puisque nous sortons, M. VIALATTE vient de le dire, du Conseil Général. Je me suis étonné de ne pas voir parmi les dossiers de la commission permanente un dossier qui permettait au Conseil Général d'apporter une caution à 50 % pour le GARE-BTT et le Président m'a informé que ce dossier ne serait pas présenté. Il y a donc un refus du Conseil Général par rapport au GARE-BTT. Je ne dirai rien d'autre par rapport à cela, ce n'est pas ici le lieu pour polémiquer, je le ferai au Conseil Général, mais je crois que c'est quand même très grave. Je tenais à vous en informer.

**M. MAGNIN :** Un mot sur le GARE-BTT dont nous sommes un certain nombre à être des amis et des soutiens très proches. Je crois que cette structure qui travaille dans l'insertion, le Maire l'a rappelé, a essentiellement consacré ses activités jusqu'à présent au secteur du bâtiment et des travaux publics et qu'elle est soumise naturellement, comme toutes les entreprises de ce type, aux aléas de la conjoncture, aux difficultés du bâtiment, etc. Dans les mois passés, dans les semaines qui viennent de s'écouler, cette institution a procédé elle-même à un certain nombre de réajustements je dirais d'organisation interne qui ont conduit même à des licenciements de personnels et elle s'est engagée à diversifier davantage ses activités dans un certain nombre d'autres services. Je crois qu'ainsi elle apporte la preuve qu'elle a l'envie, le désir très fort de pouvoir améliorer sa situation. J'ajouterai tout simplement que dans la situation que nous vivons actuellement, nous avons tous besoin d'entreprises d'insertion de ce type et qu'il serait particulièrement maladroit et inopportun de nous priver des services de ce type d'institution.

**M. SALOMON :** Dans le passé, c'est dans le cadre des fonds d'insertion qu'on a aidé le GARE-BTT quand celui-ci rencontrait des difficultés. Je ne sais pas si on peut continuer à utiliser ces fonds-là. Il faudrait poser la question à la 5<sup>ème</sup> Commission mais je crois que le GARE-BTT joue effectivement un rôle irremplaçable dans notre région, dans notre ville et qu'il faut absolument qu'on aide cette association. Ce qu'il faut, c'est qu'on arrive à déterminer quel est le coût social, ce qui n'a pas toujours été fait dans le passé parce qu'il est évident que compte tenu des populations qui sont accueillies il y a un coût social qui est élevé et il faudrait qu'on arrive à le chiffrer. C'est la question qu'on a souvent posée au GARE-BTT, je crois qu'il faudra qu'on arrive à aider dans le cadre de la partie sociale cette association. Sur Besançon, le GARE-BTT joue un rôle irremplaçable, c'est-à-dire

qu'il accueille une population que personne d'autre n'accueillerait pour l'aider à sortir de ses difficultés.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je crois qu'il ne faut pas mélanger plusieurs aspects par rapport à cette question. Comme le dit Claude SALOMON, comme d'autres l'ont dit, il n'est pas question de remettre en cause ce que fait le GARE-BTT mais ici il s'agit d'un problème de gestion. Or, depuis 1988 on nous parle de plan de redressement et c'est vrai qu'on peut se poser la question de savoir si les solutions qu'on a apportées jusqu'ici ne sont pas mauvaises puisque 5 ans après on en est encore à un plan de redressement et à garantir un emprunt pour combler des trous financiers.

Je me suis donné la peine de regarder le rapport du Conseil Municipal de novembre 1991, où M. JACQUEMIN était intervenu déjà à l'époque, parce qu'on nous demandait une subvention exceptionnelle après que nous ayons déjà accordé des garanties d'emprunt. Donc je pense que les solutions qu'on a trouvées depuis 1988 sont certainement mal adaptées et pour ma part je m'abstiendrai aussi de garantir un nouvel emprunt de 1 000 000 F sans remettre en cause l'intérêt de cette association. Je crois qu'il ne faut pas mélanger tous les aspects.

**M. LE MAIRE :** En fait, ce sera une remise en cause de l'association. Il ne faut pas se boucher les yeux.

**Mme FOLSCHWEILLER :** C'est un très mauvais procès que vous me faites Monsieur le Maire. Ce n'est pas une remise en cause de l'association, c'est une réflexion de fond sur la gestion.

**M. LE MAIRE :** Madame FOLSCHWEILLER, j'ai reçu très longuement les responsables, ils étaient trois dans mon bureau, chargés du GARE depuis de nombreuses années, qui m'ont présenté justement la réduction de la masse salariale à laquelle ils avaient procédé, la réduction des charges administratives, l'investissement, les nouvelles orientations qui étaient les leurs par rapport au BTP qui effectivement les a lâchés notamment l'année dernière. Ils m'ont présenté tout cela et ils m'ont indiqué les frais financiers qu'ils auraient à régler s'ils ne remettaient pas dans l'affaire 1 000 000 F. Si vous dites que ce qu'on a fait jusqu'à présent n'a rien donné, alors laissons-les là mais on les laisse tomber dans ce cas-là, c'est-à-dire qu'ils seront en dépôt de bilan dans 15 jours ou dans un mois. Ils se sont arrangés pour qu'effectivement ils puissent, avec ce million, revenir à zéro, ne plus avoir ces 200 000 F ou 300 000 F de frais financiers qu'ils ont naturellement et que les banques leur demandent parce qu'ils n'ont pas de fonds de roulement reluisant, ils n'en ont même pas du tout. Donc je crois qu'il ne faut pas dire d'un côté «je ne veux pas de ça parce qu'on s'engage -c'est vrai- à perdre peut-être 500 000 F» dans un an, dans deux ans si le GARE-BTT plonge à ce moment-là, et d'un autre côté «je suis quand même pour cette entreprise d'insertion». Les entreprises d'insertion ont besoin d'un soutien, nous avons toujours soutenu le GARE parfois c'est vrai à bout de bras. Nous demandons ici au Département de partager la responsabilité. D'après ce que vient de nous dire Jean-Louis FOUSSERET il ne la partage pas, c'est son affaire, mais moi je ne souhaite pas que la Ville de Besançon soit responsable de l'arrêt du GARE-BTT dans les mois qui viennent. C'est clair !

**Mme FOLSCHWEILLER :** Ne serait-il pas plus sain justement parce que je crois que ces entreprises sont vraiment nécessaires, d'augmenter sensiblement les subventions annuelles afin de permettre à ces associations de vivre. Je pense que ce serait plus sain pour tout le monde plutôt que d'avoir à combler des trous périodiquement sans savoir où l'on va.

**M. TOURRAIN :** J'ai déjà dit tout à l'heure que je souhaitais qu'on voie le problème du renflouement de cette entreprise par le biais d'une subvention plutôt que par le biais de l'emprunt. J'ajouterai aussi, puisque le problème a été abordé tout à l'heure concernant le Laboratoire de Sociologie et l'étude qui lui a été commandée, que je préfère très nettement que l'on aide le GARE-BTT plutôt que de commander une étude à un laboratoire de sociologie. J'ai lu rapport, j'ai

demandé qu'on me donne le rapport définitif, on m'a annoncé qu'on allait m'envoyer le résumé, je l'attends avec intérêt.

**M. LE MAIRE :** Mais vous avez eu le rapport complet ?

**M. TOURRAIN :** Non, j'ai eu le rapport préliminaire Monsieur le Maire. Il y avait deux choses prévues, le rapport préliminaire d'abord et le rapport définitif ensuite. Ce qui me manque actuellement c'est le rapport définitif mais de toute façon il ne peut être que de la même mouture que le rapport préliminaire et je vous conseillerai pour qu'il soit utile de le porter à la connaissance de ceux qui en ont besoin, de le diffuser assez largement de façon à ce que toutes les personnes qui s'occupent de la prévention sachent exactement à quoi s'en tenir.

**M. LE MAIRE :** Toutes ces personnes-là font partie du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, elles sont très au courant.

**M. TOURRAIN :** Alors elles auront l'occasion de le lire au travers de cet organisme.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, ce qui est un peu désagréable en réalité dans cette question, c'est que nous soyons mis devant le fait accompli. Vous nous le dites vous-même, si on ne veut pas les aider, c'est le dépôt de bilan. C'est ce caractère de fait accompli qui est gênant surtout sur un sujet aussi sensible et d'autant que cette association a toujours reçu le meilleur accueil de tous ici et qu'on sait très bien que ce problème d'insertion est peut-être parmi les plus difficiles à résoudre. Vous ne pouvez pas chaque année nous proposer de remettre...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas chaque année.

**M. JACQUEMIN :** ... Ou tous les deux ans 1 000 000 F dont on ne sait pas très bien non plus s'ils seront le remède définitif aux difficultés. Je ferais tout de même un suggestion : si nous devons, et je pense que c'est bon, soutenir cette politique d'insertion menée par le GARE-BTT, il faut à ce moment-là que nous ayons les moyens, nous Conseil Municipal, de nous intéresser de plus près à la gestion notamment dans ses aspects prévisionnels. C'est-à-dire qu'il faudrait que le GARE-BTT ait un projet de gestion, qu'il nous le soumette et qu'à ce moment-là on détermine notre politique d'aide à l'insertion dans ce cadre-là, ce qui n'est pas le cas puisque nous sommes obligés aujourd'hui, sous menace de dépôt de bilan, ce qui est très désagréable, de voter cette garantie.

**M. LE MAIRE :** GARE-BTT est géré par des bénévoles de qualité. M. THONON pour l'instant en est le trésorier. Ce sont des gens sérieux, solides, compétents qui se dévouent pour une association et pour une entreprise qui rend un service énorme aux Bisontins. Il ne s'agit pas de chantage ; ils ont besoin effectivement d'un crédit de restructuration, on leur accorde une garantie ou on ne l'accorde pas, mais il faut être clair c'est tout. Si on ne l'accorde pas, c'est la remise en cause totale de cette entreprise d'insertion.

**M. VIALATTE :** Monsieur le Maire, il y a plus gênant encore que ce qui vient d'être soulevé par nos collègues Raymond TOURRAIN et Michel JACQUEMIN, c'est que si vous tournez quelques pages de l'ordre du jour du Conseil, vous allez y découvrir que le Conseil Municipal propose de réaffecter une subvention de 75 000 F initialement promise au GARE-BTT pour une action d'insertion dans le cadre du programme de réhabilitation de la cité Brulard à une association dont nous reparlerons d'ailleurs au moment du vote de ce rapport. Alors au point n° 8 vous nous proposez une mesure je dirais de sauvegarde et au point n° 8/j pour un montant non négligeable du volume d'activités de cet organisme -et j'ai toujours entendu dire à la Cité Brulard notamment combien l'action du GARE-BTT dans le cadre de la réhabilitation en liaison avec l'entreprise serait essentielle-

on lui retire le pain de la bouche. Je dois dire que c'est quand même un manque de cohérence évident.

**M. LE MAIRE :** Monsieur VIALATTE, on avait proposé 75 000 F pour que le GARE-BTT fasse une action en direction de l'accompagnement scolaire, etc. sur la cité Brulard. C'est réalisé, à leur demande, par quelqu'un d'autre donc je ne vois pas pourquoi on leur verserait les 75 000 F. Ces deux rapports ne sont pas contradictoires.

**M. SALOMON :** Depuis très longtemps, on a effectivement subventionné le GARE-BTT mais en fait on subventionnait les banques, c'est-à-dire les découverts bancaires mais c'était là une des grosses difficultés. Alors je crois qu'il faut qu'on essaie effectivement de trouver une autre solution pour les aider car je le répète, il faut absolument que le GARE-BTT continue à vivre, c'est une des rares associations avec l'Association JAVEL de Chalezeule, qui accueille une population des plus difficiles, une population qui généralement est rejetée. Si le GARE-BTT n'existe plus, il faudra à la limite créer quelque chose d'identique. Donc à partir du moment où elles existent, il faut effectivement qu'on trouve des solutions pour les aider en réfléchissant notamment sur ces problèmes financiers qui reviennent périodiquement. Je pense que des gens comme M. THONON et d'autres sont à même de faire les efforts nécessaires financièrement pour les aider et il faut qu'on suive cela de très près. Mais je crois qu'il faut qu'on les aide parce qu'on n'a pas d'autre solution.

**M. DE SURY :** C'est simplement une précision : je voudrais savoir ce qui se passerait si la Ville garantissait l'emprunt à 50 % et que le Département confirmait son refus de garantir les autres 50 %. Dans quelle situation serait-on ?

**M. LE MAIRE :** C'est ce que j'allais vous proposer en deuxième lieu, c'est-à-dire si les 50 % ne sont pas mis par le Département, nous ne donnons notre garantie que pour 50 % du montant de l'emprunt, c'est-à-dire pour 500 000 F.

**M. MEUNIER :** Je voudrais simplement dire que la crise du bâtiment doit leur poser des problèmes surtout au niveau du marché, mais éventuellement ne serait-il pas possible d'avoir un ou deux représentants du Conseil pour leur donner un coup de main dans le cadre de la gestion ?

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il y en a déjà.

**M. MEUNIER :** Alors s'ils n'ont pas besoin de nous, je ne vois pas pourquoi on s'y opposerait Monsieur GRAPPIN. Je suis un peu surpris.

**M. MAILLARD :** Avant de prendre une décision, ne serait-il pas possible de demander une expertise financière pour savoir exactement dans quelle situation se trouve cette association et quelles sont ses perspectives d'avenir, c'est la première chose. Deuxièmement, au lieu de donner de l'argent à fonds perdus, est-ce qu'il ne serait pas intéressant éventuellement, dans la mesure où c'est possible, de verser des subventions pour que ces gens-là interviennent sur des chantiers publics de manière à ce qu'on soit persuadé que l'argent versé est bien utilisé pour des actions sur le terrain qui facilitent la mission de cette association. On peut fort bien imaginer qu'au lieu de verser sur un fonds commun, en réalité les subventions tombent au fur et à mesure de la participation de ces gens-là à des activités sur le terrain.

**M. LE MAIRE :** Le GARE-BTT est suivi depuis de nombreuses années par une commission de suivi composée des services de la Préfecture, des services de la Trésorerie Générale, etc. de nos propres services. Je crois qu'il n'y a même pas besoin d'aller plus avant, de demander un audit quelconque, tout est fait pour que tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'insertion, suivent cela. J'ai encore ici une lettre du 21 juin de Mme le Secrétaire Général de la Préfecture où il est dit

qu'effectivement ils ont encore réexaminé il y a peu la situation du GARE-BTT et décidé la suspension de toute poursuite des créanciers publics. Donc un effort est fait aussi du côté des services de l'Etat et on suit cela de très près.

**M. JACQUEMIN :** Je veux simplement faire une petite explication de vote : je voterai volontiers cette décision sous réserve, Monsieur le Maire, que nous demandions comme je l'ai dit tout à l'heure au GARE-BTT de nous fournir en début d'année -on nous dit qu'il y a de bons gestionnaires, je n'en doute pas, je connais M. THONON- un prévisionnel de gestion à notre Conseil Municipal ou à la commission compétente et à partir de ce moment-là, lorsque nous votons le budget nous décidons délibérément d'aider à une politique d'insertion dans le cadre du GARE-BTT et l'affaire est bouclée. Ce qui est très difficile pour nous aujourd'hui, c'est d'être tout le temps appelés au secours de quelque chose. Nous ne déterminons pas là une politique d'insertion, nous intervenons pour combler un trou dont on ne dit pas d'ailleurs qu'il était évitable. Je voterais volontiers mais êtes-vous en mesure Monsieur le Maire de demander à l'association de bien vouloir fournir un prévisionnel ? sinon chaque fois nous nous retrouvons devant des additions à régler.

**M. LE MAIRE :** On a, trimestriellement maintenant je crois, les bilans du GARE-BTT, on suit cela de très près. C'est vrai, comme le disait Claude SALOMON tout à l'heure, que la subvention de 300 000 F que l'on a versée l'an dernier a servi à payer les frais financiers c'est tout. Ce dont ils ont besoin actuellement, c'est d'argent frais, de fonds de roulement et ils ne peuvent le faire que par l'intermédiaire d'un emprunt auprès d'une banque avec la garantie des collectivités. Je crois que c'est très clair sinon on tourne en rond. Leur accorder une garantie est mieux à mon sens que leur attribuer une subvention car l'emprunt, il faut qu'ils le remboursent ! Le prêt pour lequel nous avons accordé notre garantie en 1990 a été remboursé annuellement.

**M. MAGNIN :** Le budget prévisionnel existe Monsieur JACQUEMIN, et chaque Conseiller qui le demande peut l'avoir à disposition, ce n'est pas du tout un problème. Simplement comme tout budget prévisionnel d'une entreprise qui travaille dans un secteur difficile, les aléas de la conjoncture font qu'il n'est pas toujours en rapport avec la réalité, vous le savez bien. Cette association fait un énorme travail d'insertion sociale par le biais de l'insertion économique. Elle cherche des marchés, c'est difficile, la conjoncture, chacun le sait bien et vous le savez maintenant au moins aussi bien que nous, est compliquée et difficile. Dans la situation qui est la nôtre, ce genre d'entreprise a au moins autant besoin de tous nos soins que des entreprises qui travaillent sur le marché, que nous connaissons et que vous soutenez à juste titre. Cette association tient des comptes particulièrement précis que l'on peut vérifier régulièrement. Simplement si ce type d'association ne fonctionnait pas, on mesurerait peut-être -et je crois qu'on arriverait à des chiffres assez impressionnants- ce que coûterait en fait socialement l'action qui ne serait pas produite par ce genre d'institution. C'est cela aussi qu'il faut savoir évaluer.

**M. LE MAIRE :** Chacun s'est exprimé. Je résume : il nous est demandé à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 000 000 F, une garantie de la Ville et 50 % du Département. Si le Département souhaite ne pas le faire, nous garantirons la moitié du prêt d'un million, c'est clair. Cela répond à la question de M. de SURY.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions, adopte ces propositions.